



## Conseil Municipal du 04/03/2020

Présents : T. QUERQUIS - P. BELY- J. JAUNET - E. ARNOUX - D. BOURON  
D.FOUCAUD - F.CHAUVIERE- A. LERMITE - C. NICOLLEAU- M-R.  
RETAILLEAU - J. PICHON -

Absents excusés: S. MARIOT - L.PIHA (pouvoir à T.QUERQUIS) et  
D.GUILLOTEAU



### VOTE DU BUDGET

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2019

##### BUDGET COMMUNAL 2019

- Le total des dépenses de **Fonctionnement** pour l'année 2019 s'élève à 706 465.92€ et le montant des recettes à 715 115.33€ soit un excédent de 8 649.41€. Si on y ajoute l'excédent cumulé de l'année 2018 de 617 534.32€, l'excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2020 se monte à 626 183.73€.
- Concernant la section **Investissement**, le total des dépenses en 2019 s'élève à 319 735.18€ et le montant des recettes à 182 979.51€ soit un déficit de 136 755.67€. Si on y ajoute l'excédent cumulé de 2018 de 89 504.16€ et le reste à réaliser (dépenses - recettes) de 221 228.41 €, le déficit à reporter sur l'exercice 2020 se monte à 268 479.92€.

##### BUDGET CCAS 2019

- Le total des dépenses de **Fonctionnement** pour l'année 2019 s'élève à 1429.57€ et le montant des recettes à 2500€ soit un excédent de 1070.43€. Si on y ajoute l'excédent de l'année 2018 de 3 518.58€, à la clôture de l'exercice 2019 le compte administratif fait apparaître un résultat global excédentaire de 4 589.01€ pour la section de fonctionnement.

##### BUDGET LOTISSEMENT LA RIVIERE 2019

- Concernant la section Investissement, le total des dépenses en 2019 s'élève à 151 592.50€. et le montant des recettes à 209 136.19€. A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif fait apparaître un résultat global excédentaire de 57 543.69€ en section d'investissement.
- La section de fonctionnement quant à elle, s'équilibre à 208 581.16€.

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF (C'EST-A-DIRE LES PREVISIONS POUR 2020)

##### BUDGET COMMUNAL 2020

- En Fonctionnement, le budget s'équilibre à 996 013.78€ avec un excédent reporté cumulé de 357 703.78€ pour les recettes.
- Pour la section Investissement, le budget s'équilibre à 1 177 061.21€ dont un solde d'exécution reporté de 89 504.16€ et un virement de la section de Fonctionnement de 283 518.45 € pour les recettes.



## BUDGET CCAS 2020

- Le budget de fonctionnement s'équilibre 7 389.01€. Il a été prévu au budget primitif CCAS 2020, le financement d'ateliers informatiques pour une initiation à l'informatique soit 10 séances de 2h, pour un groupe de 8 personnes. Une aide financière a été demandée auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la « Conférence des Financeurs ». La Conférence des Financeurs réunie le 02 mars 2020 a proposé de retenir notre candidature pour le projet : « Atelier numérique » pour un financement à hauteur de 1 200,00 €. Cette proposition sera soumise, pour décision, à la Commission Permanente du Conseil Départemental le 27 mars prochain.

## BUDGET LOTISSEMENT LA RIVIERE 2020

- En Fonctionnement, le budget s'équilibre à 276 022.31€.
- Pour la section Investissement, le budget s'équilibre à 254 536.31 € dont un solde d'exécution reporté de 57 543.69€.
- La première phase des travaux de viabilisation est terminée. Les ventes des lots s'accroissent et les maisons d'habitation commencent à sortir de terre.

*Le budget sera mis en ligne prochainement sur le site internet de la commune.*

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Les votes des taux d'imposition ont été reportés à une prochaine réunion de conseil puisque la commune n'a pas reçu l'état de notification 2020 de la part de la Préfecture. Le budget a donc été établi sur les bases des taux 2019.

### Les principaux investissements prévus pour 2020 sont :

- Voirie :
  - Route des Baraques
  - Route de l'Auritière
  - Curage de fossés
  - Etude sur les eaux pluviales (géoréférencement)
  - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et usées ainsi que l'aménagement de voirie à la Raslière
- Salle du Foyer Rural : poursuite de la réhabilitation et de la rénovation énergétique
- Accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite : pose d'une main courante sur la rampe de l'église
- Réhabilitation du bâtiment près du terrain de tennis sur la zone de loisirs des Brosses (en collaboration avec la société de pêche le Vairon)
- Empierrement d'un chemin et plantations à l'Etang des Brosses
- Travaux de zinguerie à l'église
- Remplacement du matériel informatique de la Mairie



## VIE ASSOCIATIVE

**Familles Rurales** : Assemblée générale de l'association le **vendredi 27 mars 2020 à 20h30 à la salle du Clocher**. Venez vous intéresser, découvrir les activités, services et projets de l'association. Nous comptons vraiment sur votre présence, signe d'encouragement pour les bénévoles qui animent l'association. Nous terminerons autour du verre de l'amitié.

- Merlat' à patt' (Activité marche) : c'est reparti pour la marche du soir à partir du mardi 7 avril. Rendez-vous à 19h30 près de Chamboultou. Nouveauté : la marche escargot (marche plus lente et distance modérée) le mercredi à 15h départ de Chamboultou. Il y a toujours le rendez-vous marche du mardi matin à 9h30 au départ de la Salle du Clocher et le dimanche matin à 9h00 au départ de Chamboultou.

**Foyer Rural** : Tu as moins de 12 ans ? Tu aimes chercher, trouver et manger du chocolat ? Il te reste 2,50 € dans ta tirelire ? Alors apporte ton panier et viens t'amuser le samedi 11 avril à 10h au Parc du Château de La Merlatière, pour cette nouvelle édition de la chasse aux œufs « Merlat'œuf » organisée par le Foyer Rural !

**Pêche le Vairon** : Ouverture de la pêche à l'Etang des Brosses le **samedi 28 mars 2020 à partir de 07h30**. Tarif pour la journée d'ouverture : 10 €. Vous pouvez consulter le règlement de la société de Pêche le Vairon sur le site internet de la commune.

## INFOS DIVERSES

**CMJ** : Le nouveau conseil municipal des jeunes a été élu le vendredi 14 février. Les 5 nouveaux élus (pour deux ans) sont : COLIN Elora, CROISE Margot, LE BIVIC Eve, LE BIVIC Nolwenn et REMAUD--GALLOT Tom. Bravo à eux pour leur élection !

**Mairie** : La Mairie sera fermée les samedis 2 et 9 mai 2020.

**Analyse des eaux de Puits** : Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, service du Conseil Départemental, propose une nouvelle période promotionnelle pour l'analyse des eaux de puits. Si vous consommez de l'eau de puits, en assurer la qualité sanitaire est indispensable pour la sécurité de chacun. La présence de nitrates ou de bactéries dans votre eau est en effet nuisible à votre santé. L'analyse bactériologique et chimique de votre eau permettra de les détecter. Ayez le bon réflexe, un contrôle annuel pour vous et vos proches est nécessaire.

En Mars, l'analyse sera facturée 64.99 € TTC au lieu de 87.85€TTC (frais de dossier inclus). Vous pouvez apporter vos flacons au laboratoire à La Roche-sur-Yon mais également dans un point de collecte plus proche de chez vous dont la permanence sera assurée par un agent du laboratoire (Mairies de Luçon, Pouzauges, Noirmoutier, Bretignolles). Des kits de prélèvements sont à votre disposition dans les collectivités citées ci-dessus, ainsi qu'au laboratoire. Attention, le dépôt doit être effectué le jour du prélèvement.

Renseignements : 02.51.24.51.51 - email : labo@vendee.fr – [www.laboratoire.vendee.fr](http://www.laboratoire.vendee.fr)

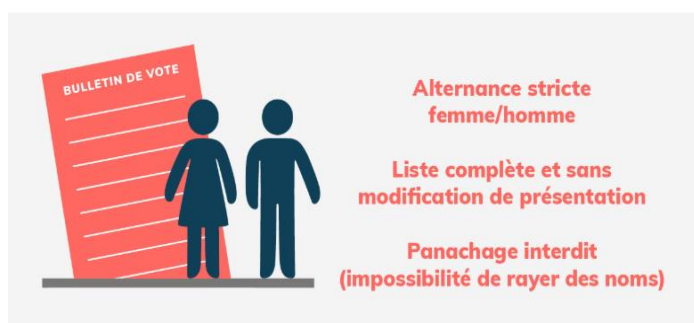


## ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales ont lieu **le dimanche 15 mars 2020 de 8h00 à 18h00.**

### Municipales : scrutin dans les communes de 1000 hab. et plus

Rappel : La Merlatière compte 1000 habitants, le mode de scrutin est dorénavant **le scrutin de liste majoritaire.**



**Vous ne pourrez donc plus « panacher » ou rayer les noms de certains candidats comme avant. Dorénavant, pour que votre bulletin de vote soit valide, il ne devra comporter aucune modification** (pas de rayure, ajout / suppression de noms, aucun signe distinctif, etc). **Toute modification entrainera la nullité du bulletin de vote.**

**Si une enveloppe est trouvée vide ou contenant un bulletin vierge, le vote sera considéré comme blanc.**



Lors de ces élections, vous élirez également le conseiller communautaire (ainsi que le conseiller suppléant), qui représentera La Merlatière au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent Les Essarts. Leurs noms figureront à droite sur le même bulletin de vote que l'élection du Conseil Municipal. Ainsi vous ne voterez qu'une fois.

Pour voter, vous devrez obligatoirement vous munir de  **votre carte d'électeur ET de votre pièce d'identité** (carte identité, permis de conduire, passeport, permis de chasser, etc...). La liste des pièces d'identité recevables est disponible en Mairie.

Pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale vous pouvez vous rendre sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>. Les nouveaux inscrits vont recevoir leur carte électorale prochainement.

